

# Journée d'information : Faisabilité des différents projets agrotouristiques

## avec Accueil Paysan

### Objectifs de la formation

Construire un projet agrotouristique

### Déroulé

Les agriculteurs, toute filières confondues, sont nombreux à mettre en place des ateliers de diversification sur leurs exploitations. Au-delà de la diversification par la création d'ateliers de production supplémentaires, les agriculteurs songent souvent à développer des prestations de service de type agrotouristique. En effet, les prestations garantissent souvent une réelle opportunité économique, contribuant ainsi à l'amélioration de la situation financière des exploitations et des agriculteurs.

Accueil Paysan qui a une connaissance approfondie des activités d'accueil sur les exploitations, présentera aux agriculteurs son expertise notamment à travers la présentation des cahiers des charges relatifs à l'hébergement, la restauration, l'accueil d'enfants, l'accueil social de jeunes, etc.

### Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 01/01/2012

#### Tarifs

Adhérent 0€

Non agricole 0€

Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA journée réservée aux adhérents du CIVAM Bio 34

#### Plus de renseignements

CIVAM Bio 34 - Maison des Agriculteurs  
B  
Mas de Saporta CS 50023 34875 LATTES  
Cedex  
Tél. : 04.67.06.23.90 - Fax :  
04.67.06.55.75  
<http://www.civamagrobio34.asso.fr>  
<http://www.bio34.com>

### Dates, lieux et intervenants

**01 janv 2012**

09:00 - 17:30 (7hrs)

date à préciser

34700 Lodève

Animateur Accueil Paysan

### Financier(s)



### Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

### Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))